**EPU 30, 7 mai 2018**

**Recommandations du Canada pour l’EPU du Burkina Faso**

Merci, Monsieur le Président.

Le Canada félicite le Burkina Faso pour ses efforts en faveur du renforcement des droits de la personne, notamment par l’adoption d’une loi visant à protéger les défenseurs des droits de la personne. Le Canada salue également l’adoption de la loi n°061-2015/CNT portant sur la prévention, répression et réparation des violences commises à l’égard des femmes et des filles.

Le Canada recommande que le Burkina Faso :

1. S’assure que les interventions des forces de défense et de sécurité dans le cadre de la prévention de l’extrémisme violent et de la lutte contre le terrorisme, soient faites dans le respect complet des droits de la personne.
2. Assure la mise en œuvre effective la loi n°061-2015/CNT avec la participation des différents acteurs sociaux.
3. Concrétise sa volonté d’harmoniser l’âge légal du mariage à 18 ans afin de lutter contre les mariages d’enfants, précoces et forcés.

Le Canada suit avec attention le processus d’adoption de la nouvelle constitution. Le Canada apprécie les dispositions à l’égard des droits de la personne contenues dans sa plus récente version et encourage le gouvernement burkinabè à les défendre lors de son adoption définitive.